



# GeoAdressage

Publi-Postage

version 1.0 – mars 2020

## Documentation

## Table des matières

Introduction.....	3
I / Publication partenaires.....	4
1° / État des éléments.....	4
2° / Validité des éléments.....	5
3° / Éléments à publier.....	6
II / Information des citoyens.....	7
1° / Documents à transmettre.....	7
2° / Extraction des adresses de propriétaires.....	7

# Introduction

Une fois votre démarche d'adressage terminée, il vous faut alors informer :

- Les partenaires : IGN, DGFIP, La Poste, SDIS, Télécoms, GPS, ...
- Les propriétaires des adresses impactées par la démarche

L'application GéoAdressage vous accompagne également dans cette étape en prenant en charge la publications aux partenaires :

- Mise à disposition de données en OpenData : Voies, Adresses
- Publication d'adresses en OpenData dans le format BAL relayé sur [adresses.gouv.fr](https://adresses.gouv.fr)
- Remontée journalières des données publiées, via l'API de la BAN
- Notifications par mail des partenaires en ayant fait la demande dès qu'une mise à jour est disponible

Ainsi qu'en proposant l'extraction de documents aidant à assurer le publipostage auprès de vos citoyens.

# I / Publication partenaires

La base sur laquelle les communes font leur adressage est une base « de travail » qui n'est accessible que par elles et leur permet ainsi une grande liberté d'action et de réflexion sur celle-ci.

Cependant il sera nécessaire de publier les données une fois celles-ci finalisées et validées.

Pour cela, il faut en faire la demande au service SIG qui se chargera de vérifier une dernière fois la validité des données, et si besoin de faire un retour à la commune si des corrections sont nécessaires, où si des documents sont manquants (délibération).

## 1° / État des éléments

Les voies et adresses renseignées peuvent être dans différents états de publication. L'état de chaque élément est visible dans la colonne « Statut » du tableau correspondant :

Type	Libellé	FANTOIR	Valide	Adresses	Statut	Actions				
Allée	de la Valette		✘	0   0	+	Carte	Détails	Modifier	Supprimer	Propriétaires
Allée	de la Chambade	0007	✔	5   0	+	Carte	Détails	Modifier	Supprimer	Propriétaires
Route	Plaine de Rome	t356	✔	7   0	+	Carte	Détails	Modifier	Supprimer	Propriétaires
Rue	du Pont Vieux	0185	✔	10   0	🗑️	Carte	Détails	Modifier	Restaurer	Propriétaires
	Montade de la Boriette	0118	✔	15   0	✔	Carte	Détails	Modifier	Supprimer	Propriétaires

L'état synchronisé (✔) signifie que l'élément est publié dans la base OpenData dans sa version actuelle sur la base de travail.

L'état créé (+) signifie que l'élément est créé sur la base de travail, mais qu'il n'est pas encore publié sur la base OpenData.

L'état modifié (+) signifie que l'élément a été publié sur la base OpenData, et qu'il a ensuite été modifié sur la base de travail. Il est alors nécessaire si besoin de publier les modifications.

L'état supprimé (🗑️) signifie que l'élément a été publié sur la base OpenData, et qu'il a ensuite été supprimé sur la base de travail. Il est possible de restaurer l'élément dans la base de travail. Si la suppression est volontaire, pour que celle-ci soit effective dans la base OpenData, il faudra la publier, il ne sera alors plus possible de restaurer l'élément. **La suppression d'une voie entraînera la suppression de toutes ses adresses après publication.**

Il est possible de faire remonter les éléments non synchronisés en triant le tableau par « Statut », pour ce faire il suffit de cliquer sur l'entête de la colonne correspondante.

## 2° / Validité des éléments

Avant d'être publiés, les éléments doivent respecter certaines contraintes afin d'être valides.

Pour les voies :

- Comporter au moins un tronçon (représentation cartographique)
- Comporter un code FANTOIR, celui-ci est attribué par les services du cadastre et ne sera existant que dans le cas où la voie leur a déjà été communiquée et traitée par leur services.
- Un code FANTOIR n'est valable que si le type de voie n'a pas changé. Il doit donc être le même que celui présent dans le fichier FANTOIR.
- En l'absence d'un code FANTOIR valable, il sera nécessaire de fournir une délibération permettant d'attester de la dénomination de la voie par le conseil municipal.
- La délibération devra être fournie au service SIG au format PDF, tamponnée par la préfecture.
- Afin d'éviter les erreurs de frappe ou autres sur vos délibérations pouvant obliger à les refaire, il est vivement conseillé de contacter le service SIG **avant de l'approuver** pour une relecture.
- Dans le cas d'une voie privée, une délibération reste nécessaire en l'absence de code FANTOIR. Il est alors judicieux de dénommer la voie en accord avec les propriétaires si ceux-ci ont déjà nommé la voie.

Pour les adresses :

- Avoir un numéro.
- Être liée à au moins une parcelle cadastrale.
- Être soit une adresse « attribuée » ou une « réservation », le champ doit être renseigné.
- Avoir une représentation cartographique.

Il est possible de voir la validité des éléments dans la colonne « Valide » du tableau correspondant :

Type	Libellé	FANTOIR	Valide	Adresses	Statut	Actions				
Allée	de la Valette		✗	0   0	⬇	Carte	Détails	Modifier	Supprimer	Propriétaires
Allée	de la Chambade	0007	✓	5   0	⚡	Carte	Détails	Modifier	Supprimer	Propriétaires
Route	Plaine de Rome	1356	✓	7   0	⚡	Carte	Détails	Modifier	Supprimer	Propriétaires
Rue	du Pont Vieux	0185	✓	10   0	🚫	Carte	Détails	Modifier	Restaurer	Propriétaires
	Montade de la Boriette	0118	✓	15   0	✓	Carte	Détails	Modifier	Supprimer	Propriétaires

Il est également possible via le menu « Diffusion » d'accéder à une fonction de diagnostic. Celle-ci permet de recenser tous les éléments qui ne sont pas valides sur la commune, et la raison de leur invalidité :

## Diagnostic

Voies invalides : **1**  
Adresses invalides : **0**

Voies valides : **71**  
Adresses valides : **710**

## Erreurs à corriger

Afficher  éléments par page

Rechercher :

Voies	Adresses
Allée de la Valette : <b>Invalide</b> Délibération non fournie et FANTOIR non renseigné	Adresses : <b>Valides</b>

Eléments 1 à 1 sur 1

Précédente  Suivante

## 3° / Éléments à publier

Il est possible de voir les éléments prêts à être publiés via le menu « Diffusion », dans la partie « Publication » :

### En attente de publication

Voies **3**

Rechercher :

Type	Libellé	Détails	Actions
	Allée de la Chambade	Nature : <b>Publique</b> => <b>Privée</b> FANTOIR : =>	Carte
	Route Plaine de Rome	Délibération :  Afficher Géométrie modifiée	Carte
	<del>Rue du Pont Vieux</del>	FANTOIR : 0185 Nature : Publique Délibération : <b>Vide</b>	Carte

Eléments 1 à 3 sur 3

Numerotations **7**

Rechercher :

Libellé	Détails	Actions
Chemin de la Fontaine	2  1 Détails	Carte
Chemin des Cités	3 Détails	Carte

Attention, pour voir apparaître une numérotation (adresses) dans les éléments en attente de publications, il faut que la voie correspondante soit déjà publiée.

Afin de valider la publication des éléments, la commune doit contacter le service SIG. Celui-ci vérifiera alors la validité des données et si aucune erreur n'est constatée, procédera à la publication des éléments demandés. Le cas échéant, un retour sera fait à la commune concernant les corrections à apporter.

## **II / Information des citoyens**

### **1° / Documents à transmettre**

Des modèles de courrier à envoyer aux propriétaires concernés par un changement ou une création d'adresse sont mis à disposition sur le GéoPortail du Velay :

<https://opendata.agglo-lepuyenvelay.fr/documents-adressage/>

On retrouve donc :

- Un modèle de courrier aux habitants à adapter et compléter en fonction des besoins de la commune
- Une liste des formalités à effectuer par les particuliers dans le cadre d'un changement ou création d'adresse
- Un modèle d'attestation d'adresse à destination du propriétaire, et éventuellement de ses locataires

Ces documents sont des modèles à adapter aux besoins de votre commune en fonction de ce que vous souhaitez transmettre.

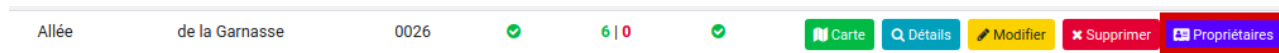
### **2° / Extraction des adresses de propriétaires**

Il est possible via GeoAdressage de réaliser une extraction des propriétaires et de leurs coordonnées afin de faciliter le publipostage.

Cette extraction est possible par voies, il est malheureusement impossible de faire une extraction de toute la commune en une seule fois car cela peut représenter suivant les commune des volumes de données trop importants.

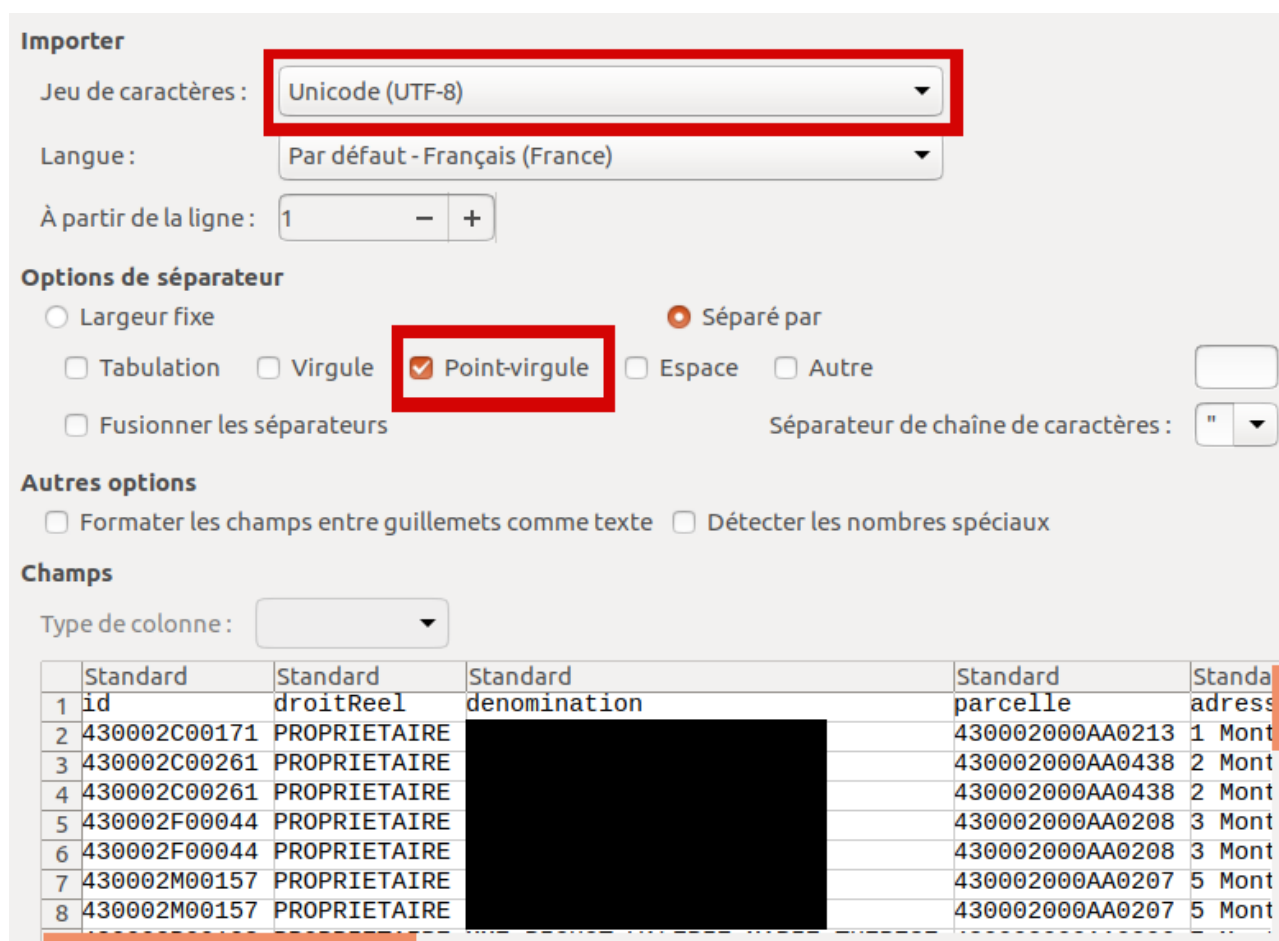
Pour pouvoir accéder à la fonction d'extraction des propriétaires, l'utilisateur doit disposer des droits d'accès aux données propriétaires du cadastre sur son compte GeoPortail du Velay.

L'utilisateur verra alors un bouton « Propriétaires » supplémentaire apparaître dans la liste des voies de la commune :



En cliquant sur ce bouton, une extraction des propriétaires de la voie destinée au publipostage sera téléchargée au format CSV.

Le fichier téléchargé est à ouvrir dans LibreOffice Calc, dans la fenêtre qui apparaît, choisir l'encodage UTF-8 et le séparateur « ; » :



**Importer**

Jeu de caractères : **Unicode (UTF-8)**

Langue : Par défaut - Français (France)

À partir de la ligne : 1

**Options de séparateur**

Largeur fixe  Séparé par

Tabulation  Virgule  Point-virgule  Espace  Autre

Fusionner les séparateurs Séparateur de chaîne de caractères : "

**Autres options**

Formater les champs entre guillemets comme texte  Détecter les nombres spéciaux

**Champs**

Type de colonne :

	Standard	Standard	Standard	Standard	Standard
1	id	droitReel	denomination	parcelle	adress
2	430002C00171	PROPRIETAIRE		430002000AA0213	1 Mont
3	430002C00261	PROPRIETAIRE		430002000AA0438	2 Mont
4	430002C00261	PROPRIETAIRE		430002000AA0438	2 Mont
5	430002F00044	PROPRIETAIRE		430002000AA0208	3 Mont
6	430002F00044	PROPRIETAIRE		430002000AA0208	3 Mont
7	430002M00157	PROPRIETAIRE		430002000AA0207	5 Mont
8	430002M00157	PROPRIETAIRE		430002000AA0207	5 Mont

**Attention : Seule les propriétaires des adresses valides apparaîtront dans cette extraction, la correspondance étant faite via les parcelles liées aux adresses.**